

Plan d'engagement vers la réussite

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

2018 – 2022

Commission
scolaire



DE SAINT-HYACINTHE

Table des matières

Préambule	5
Plan d'engagement vers la réussite.....	5
Encadrements légaux	5
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	7
Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite.....	7
Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire	8
Contexte général	8
Informations sur la clientèle.....	17
Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre.....	22
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire	24
Déclaration des objectifs de la CSSH – niveau et qualité des services offerts..	29
La Commission scolaire	29
La gouvernance.....	29
La mission de la commission scolaire	29
La vision de la commission scolaire	30
Les valeurs de la commission scolaire	30
Les services offerts	31
Engagements	32
Coordonnées et heures d'ouverture	33
Signataires du plan d'engagement vers la réussite	35

Préambule

L'éducation est à la fois un projet de société et une richesse. Elle est liée à l'ensemble des dimensions du bien-être personnel et collectif. La recherche démontre que l'augmentation du niveau d'éducation permet d'accéder à des emplois intéressants, de bénéficier de meilleures conditions de vie, d'envisager une espérance de vie plus longue et de devenir un citoyen mieux informé, plus actif et engagé dans sa communauté.¹

L'étendue de la mission éducative implique qu'elle fasse l'objet d'une responsabilité partagée entre l'élève, ses parents, sa communauté, la société dans son ensemble et le milieu scolaire, à qui il revient d'assurer un rôle de leadership à cet égard.

Plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Encadrements légaux

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 *Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.*

¹ « Les conséquences économiques du décrochage scolaire », Le centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ, www.ctreq.qc.ca/realisation/consequences-economiques-decrochage-scolaire)

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1. le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;*
- 2. les orientations et les objectifs retenus ;*
- 3. les cibles visées au terme de la période couverte par le plan ;*
- 4. les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés ;*
- 5. une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité ;*
- 6. tout autre élément déterminé par le ministre.*

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 *Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.*

459.3 *Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.*

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par

l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.²

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

L'élaboration du plan d'engagement vers la réussite a été coordonnée par une communauté de pratique composée de sept commissaires, de la Direction générale et des Services éducatifs aux jeunes. Les objectifs du plan d'engagement vers la réussite ont été élaborés en équipe par un comité composé de directions d'établissements, de la Direction générale et des Services éducatifs.

L'ensemble des conseils d'établissement, les représentants syndicaux, de même que le comité de parents ont été invités, à l'automne 2017, à participer à la réflexion et à présenter leurs observations.

Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

Au cours de l'hiver 2018, des représentants des élèves de chacune des écoles et de chacun des centres ont été invités à s'exprimer sur les enjeux qui les concernent en lien avec leur réussite.

Au printemps 2018, une consultation sur un projet de plan d'engagement vers la réussite a été menée. Celle-ci s'est faite auprès des instances et des partenaires suivants :

- le comité consultatif de gestion ;
- le comité de parents ;
- le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- les conseils d'établissement ;

² Le texte écrit en bleu et en italique a été prescrit par le MEES.

- les syndicats ;
- les municipalités ;
- les organismes communautaires ;
- l'ensemble des partenaires du milieu scolaire, notamment les organismes publics ;
- les citoyens.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire

Contexte général

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) couvre un grand territoire comprenant deux municipalités régionales de comté (MRC) : la MRC d'Acton et la MRC des Maskoutains. Ces deux MRC, et particulièrement celle d'Acton, sont situées en milieu rural et ont une faible densité de population. Au total, ces deux MRC comptent 25 villes et municipalités.

Les établissements et les services administratifs

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe compte :

- 30 écoles primaires
- 5 écoles secondaires
- 1 centre de formation des adultes
- 1 centre de formation professionnelle
- 1 école spécialisée en adaptation scolaire

Le siège social situé à Saint-Hyacinthe regroupe les services centralisés suivants :

- la Direction générale ;
- le Secrétariat général ;
- le Service de l'informatique et du transport scolaire ;
- le Service des ressources financières ;
- le Service des ressources humaines ;
- le Service des ressources matérielles ;
- les Services aux entreprises ;
- les Services éducatifs ;

Le statut socio-économique du territoire

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur utilise deux indices afin d'établir la situation socio-économique des écoles. Il s'agit de l'indice du seuil de faible revenu (SFR) basé sur le revenu familial de même que l'indice de milieu socio-économique (IMSE) qui tient en compte la scolarisation de la mère et la présence des parents sur le marché du travail. Chacun de ces indices est réparti sur une échelle de 1 à 10, où l'indice 1 équivaut au milieu le plus favorisé et l'indice 10 au milieu le moins favorisé. De façon générale, sur le territoire, le SFR est plus élevé que l'IMSE. Une majorité d'écoles du territoire ont un indice SFR plus élevé que la moyenne nationale alors qu'il existe une forte majorité d'écoles du territoire qui ont un indice IMSE plus bas que la moyenne nationale³. Ainsi, le portrait socio-économique du territoire pourrait se caractériser par une situation économique relativement bonne, mais avec des défis sociaux importants pouvant avoir un impact sur la persévérance scolaire.

Nos partenaires

La Commission scolaire et ses établissements peuvent compter sur plusieurs partenariats avec les organismes du territoire. Parmi ceux-ci, nous comptons notamment les suivants :

- Cégep de Saint-Hyacinthe et ITA ;
- Centraide Richelieu-Yamaska ;
- Centre de pédiatrie sociale du Grand Galop ;
- Centre jeunesse de la Montérégie, campus de Saint-Hyacinthe ;
- Centre local d'emploi d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe ;
- Centre montréalais de réadaptation (CMR) ;
- Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie-Est (CISSSME) ;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDITEDME) ;
- Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe et de la région d'Acton ;
- Chevaliers de Colomb Sainte-Rosalie ;
- Club optimiste Douville ;
- Club Rotary ;
- Commission de la construction du Québec ;
- Corporation de développement communautaire et ses organismes ;
- Espace carrière ;
- Évêché de Saint-Hyacinthe ;
- Députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes du territoire ;

³ Voir Annexe 1 – Indices de défavorisation 2016 – 2017

- Forum 2020 ;
- Galeries Saint-Hyacinthe ;
- Instance régionale de concertation Montérégie ;
- Jeunes en santé ;
- Loisir et sport Montérégie ;
- Médiathèque maskoutaine ;
- Mouvement Desjardins et ses caisses ;
- MRC, municipalités et villes du territoire ;
- Sûreté du Québec ;
- Syndicats et associations ;
- Tables de concertation diverses.

Les services éducatifs sur le territoire

Les services éducatifs sont regroupés selon les catégories suivantes : petite enfance, préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes et enseignement supérieur (collégial et universitaire).

1. Petite enfance

	Places répertoriées au Ministère de la Famille
MRC d'Acton	455 places
MRC de Saint-Hyacinthe	2 910 places
Total	3 365 places

2. Préscolaire

Sur le territoire de la CSSH, une proportion de 24,1% des enfants entrent au préscolaire avec une vulnérabilité dans au moins un domaine de développement (santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier et habiletés de communication et connaissances générales). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne québécoise qui se situe à 25,6%.⁴

Le programme **Passe-Partout**, visant à préparer l'enfant de 4 ans à sa future entrée à la maternelle, est offert dans 15 établissements.

Le programme de formation **Préscolaire 4 ans** est offert dans huit établissements, dont quatre à temps partiel et quatre à temps plein.

Le programme de formation **Préscolaire 5 ans** est offert à l'ensemble des élèves de cet âge, dans toutes les écoles primaires de la CSSH.

⁴ Voir Annexe 2 – La vulnérabilité au Québec et dans votre commission scolaire tiré de l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012 – Institut de la statistique du Québec

3. Primaire

En complément à l'application des programmes de formation de l'école québécoise pour l'ensemble de ses élèves, un enrichissement est offert dans certaines écoles par le biais des programmes suivants :

- programme primaire du Baccalauréat international (IB) ;
- programme d'anglais intensif ;
- programme d'anglais enrichi ;
- concentration soccer.

Pour les élèves ne pouvant réussir leurs apprentissages dans un parcours scolaire régulier, une organisation de services adaptés est mise en place. Après avoir utilisé toutes les mesures d'aide en classe ordinaire et lorsque leur plan d'intervention recommande cette adaptation de services, les élèves concernés peuvent bénéficier de regroupements susceptibles d'offrir une meilleure réponse à leurs besoins. Ces classes à effectif réduit, réparties dans les écoles ordinaires, assurent à la fois une approche spécifique et une intégration en tenant compte des capacités des jeunes. De plus, elles facilitent le travail d'équipe des intervenants ainsi que le développement de leur expertise professionnelle.

4. Secondaire

La CSSH offre les programmes, les concentrations et les volets suivants dans quatre de ses écoles secondaires :

Programmes offerts : sport-études et éducation intermédiaire (PÉI) ;

Concentrations offertes : basketball, théâtre/cinéma, arts et soccer ;

Volets : arts plastiques, arts visuels, classes ressources, éducation physique, enrichissement, environnement, exploration du monde anglophone, hockey, multimédia, multisport, musique, plein air, sciences et technologie et soccer.

Tel que mentionné dans l'ordre d'enseignement primaire, une organisation de services adaptés est aussi mise en place pour des élèves ne pouvant réussir leurs apprentissages dans un parcours scolaire régulier du secondaire. Lorsque leur plan d'intervention recommande cette adaptation de services, les élèves concernés peuvent donc bénéficier d'un regroupement qui répond plus adéquatement à leurs besoins.

Des parcours de formation axés sur l'emploi sont également offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- la formation préparatoire au travail ;
- la formation à un métier semi-spécialisé ;
- le programme PRÉ-DEP, menant à la formation professionnelle.

En plus de ses quatre écoles secondaires, la CSSH offre une possibilité d'alternance stages-études à des élèves de 15 à 17 ans, dans une école dédiée exclusivement à cette pratique.

Une école spécialisée, à vocation régionale, accueille des élèves ayant un handicap lourd ou une difficulté très sévère d'adaptation. Les services offerts s'adressent aux trois ordres d'enseignement : le préscolaire, le primaire et le secondaire.

Sur le territoire de la commission scolaire, trois écoles privées offrent des services éducatifs. La première accueille une clientèle d'ordre préscolaire et primaire tandis que les deux autres offrent leurs services à une clientèle d'ordre secondaire.

5. Formation générale des adultes (FGA)

La CSSH offre la formation générale des adultes sur l'ensemble de son territoire. Les programmes offerts en FGA sont :

- Formation générale secondaire offerte au centre ou à distance ;
- Alphabétisation ;
- Francisation ;
- Études présecondaires ;
- Intégration sociale ;
- Intégration socioprofessionnelle.

Le Centre de formation des Maskoutains (CFM) opère une école en partenariat avec un organisme de la région qui reçoit des élèves désirant effectuer un retour progressif dans le milieu scolaire : *La Marge, école de la rue*. Cette école, localisée physiquement à l'intérieur des murs de l'organisme partenaire, Espace carrière, offre une alternative aux jeunes de 16 à 24 ans, pour qui la souplesse d'une structure représente un facteur incontournable dans la poursuite de leurs études.

La CSSH offre aux adultes des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) qui répondent à leurs besoins d'information et leur permettent de faire le point sur leur situation actuelle avant d'entreprendre un projet personnel.

La CSSH offre des services personnalisés aux adultes, tels que :

- Évaluation du dossier scolaire ;
- Élaboration et planification d'un projet de formation ;
- Information scolaire et professionnelle ;
- Orientation professionnelle.

De plus, les adultes peuvent bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis et des compétences.

3 Formation professionnelle

La CSSH offre 33 programmes de formation dispensés par l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) :

Secteurs	Les programmes offerts
Administration	Adjoint administratif, Comptabilité, Lancement d'une entreprise, Représentation, Secrétariat, Vente-conseil
Agriculture et horticulture	Fleuristerie, Grandes cultures, Horticulture et jardinerie, Production animale, Production horticole, Réalisation d'aménagements paysagers, Lancement d'une entreprise agricole
Construction	Briquetage-maçonnerie, Charpenterie-menuiserie, Dessin de bâtiment, Électricité, Plâtrage, Plomberie et chauffage, Gestion d'une entreprise de la construction
Décoration	Décoration intérieure et présentation visuelle
Esthétique et coiffure	Coiffure, Esthétique
Mécanique	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé, Mécanique agricole, Mécanique automobile
Santé	Assistance à la personne en établissement et à domicile, Assistance à la personne en établissement de santé, Santé/assistance et soins infirmiers
Transport	Transport par camion
Usinage et métallurgie	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés, Techniques d'usinage, Usinage sur machines-outils à commande numérique

4 Services aux entreprises

Les services aux entreprises de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, *Parcours Formation*, possèdent une expertise reconnue dans le domaine de la formation sur mesure, en entreprise. L'avantage concurrentiel de *Parcours Formation* réside en l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins particuliers de ses clients, aux espaces de travail, aux horaires et aux équipements.

Leurs principaux axes d'intervention sont :

- Bureautique et langues ;
- Compétences de base ;
- Formations industrielles ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Service à la clientèle et vente-conseil ;

5 Enseignement supérieur

La population du territoire profite des services offerts par deux institutions collégiales publiques : le Cégep de Saint-Hyacinthe et l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Aussi, au niveau universitaire, le territoire de la CSSH comprend la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et un point de services de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

L'état des bâtiments⁵

Le système informatisé de maintien d'actifs des commissions scolaires (SIMACS) attribue une cote à chaque bâtiment en fonction de son indice de vétusté (IVP). Cette cote varie de **A** à **E**, **A** présentant l'indice de vétusté le moins élevé et **E** celui qui est le plus élevé. À ce chapitre, la très grande majorité des bâtiments de la Commission scolaire (74,57 %) se sont vus attribuer les cotes **D** et **E**. Ainsi, il est clair que pour atteindre l'objectif gouvernemental quant à la qualité du parc immobilier, des efforts financiers et matériels importants devront être consentis.

Le personnel de la commission scolaire

La Commission scolaire est le deuxième employeur le plus important de son territoire. Elle peut compter sur un personnel composé de la façon suivante :

Employés (3 111) ⁶

- Personnel cadre : 99
- Personnel enseignant : 715
- Personnel professionnel : 87
- Personnel de soutien : 531
- Personnel occasionnel : 1 679

Les principaux enjeux actuels

Les enjeux de la commission scolaire viendront s'appuyer sur ses valeurs et ses principes, ceci en concordance avec les enjeux ciblés dans la politique nationale de la réussite éducative.

Les personnes consultées ont soulevé les enjeux suivants :

- Le dépistage et l'intervention précoces ;
- Le soutien aux élèves en difficulté ;
- La prise en compte de la diversité culturelle ;
- L'augmentation de la diplomation – qualification des élèves avant l'âge de 20 ans ;
- Un partage équitable des ressources ;
- La diffusion des pratiques pédagogiques les plus probantes ;

⁵ Voir l'Annexe 3 pour l'explication des indicateurs de l'état des immeubles

⁶ Données au 30 juin 2017

- Le support et l'accompagnement des acteurs de la réussite ;
- Le recrutement et la formation du personnel dans un contexte de rareté de main-d'œuvre ;
- Le placement de la clientèle en croissance ;
- Les besoins en infrastructures et la mise à niveau de celles-ci ;
- La préoccupation environnementale.

De plus, les élèves ont nommé les enjeux suivants :

- La qualité de la relation maître-élève ;
- La qualité de l'enseignement ;
- L'estime de soi et le sentiment d'appartenance ;
- La diversité des cheminements de formation ;
- Un environnement stimulant, sécuritaire et non violent.

Les enjeux de la commission scolaire sont en lien avec ses ambitions de mettre de l'avant sa vision de réussite éducative dans un contexte d'inclusion des élèves et de réaliser de façon optimale sa mission qui est, de par la loi :

« La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés. » Article 207.1 de la loi sur l'instruction publique.

Informations sur la clientèle

Nombre d'élèves

Au secteur des jeunes, en 2017-2018, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe compte un total de 12 716 élèves, répartis de la façon suivante :

- Passe-Partout : 255 élèves
- Préscolaire : 1 316 élèves
- Primaire : 6 773 élèves
- Secondaire : 4 372 élèves
- Au secteur de la formation professionnelle : 2 400 élèves – 1 395 équivalents à temps plein⁷
- Au secteur de la formation générale des adultes : 1 690 élèves – 490,39 équivalents à temps plein⁸

Croissance de la clientèle au secteur des jeunes

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Préscolaire	1 291	1 255	1 268	1 284	1 316	1 279	1 268	12 37	1 237
Primaire	6 039	6 227	6 375	6 601	6 774	6 984	7 115	7 103	7 094
Secondaire	4 106	4 122	4 180	4 265	4 365	4 433	4 499	4 657	4 811
Total	11 436	11 604	11 823	12 150	12 455	12 696	12 882	12 997	13 142

Ces données, limitées au secteur des jeunes, incluent les élèves en EHDAA, en francisation et en classe d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle. Les élèves en "Animation Passe-Partout" sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions à long terme (au-delà de 5 ans) sont spéculatives; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années.

La clientèle immigrante et EHDAA

La clientèle immigrante 2017-2018		
	Née hors Canada	Langue maternelle autre que le français
Préscolaire	83	90
Primaire	362	362
Secondaire	299	241
Total	744	693

* Données du 30 septembre 2017

La clientèle EHDAA 2017-2018				
	À risque	Handicap léger	Handicap lourd	Total
Total	487	187	614	1 288

* Données du bilan 3

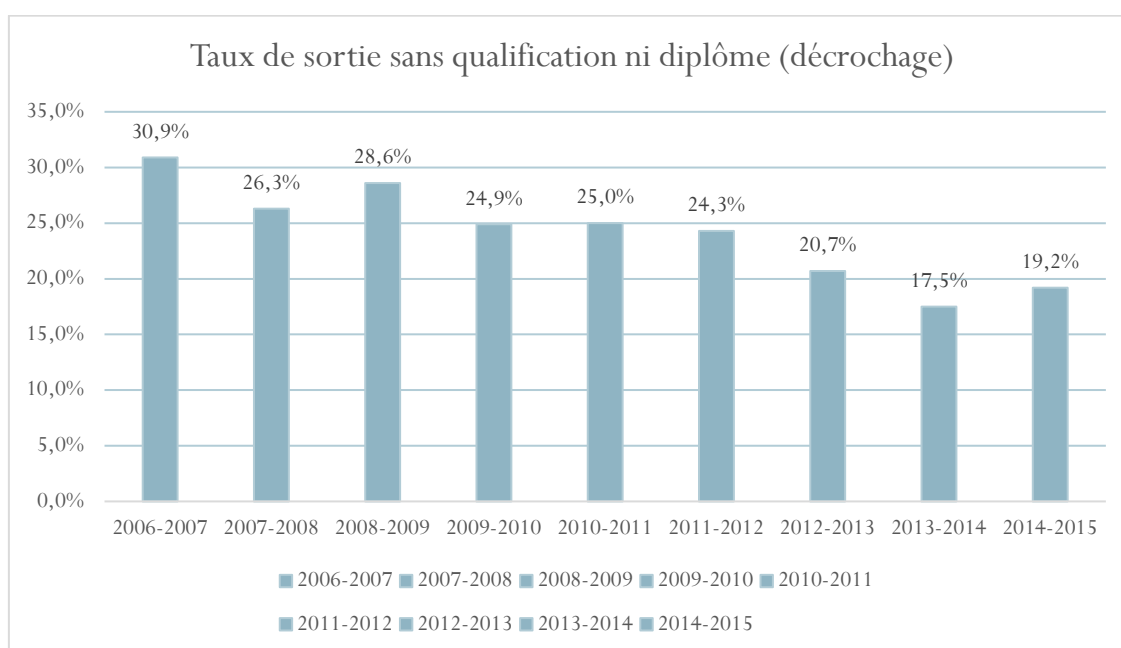
⁷ Données de 2017-2018

⁸ Moyenne des trois dernières années scolaires (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017)

Le taux de décrochage, de diplomation et de qualification

S'il est important d'évaluer le chemin qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les cibles fixées dans l'actuel Plan d'engagement vers la réussite, il est aussi utile de se rappeler le chemin parcouru. Ce chemin prouve – à tous les intervenants - qu'il est possible d'améliorer les résultats lorsque les défis sont clairement identifiés et que les actions sont coordonnées.

L'objectif principal des plans stratégiques antérieurs de la Commission scolaire était la diminution du taux de sortie sans qualification ni diplôme. De fait, ce taux a considérablement diminué au cours des dernières années, passant de 30,9% en 2006-2007 à 19,2% en 2014-2015. Il s'agit d'une amélioration notable même si ce taux est encore supérieur à la moyenne nationale du réseau public, qui se situe à 15,5 pour l'année 2014-2015.



En 2014-2015, le pourcentage de sortie sans qualification ni diplôme se chiffrait à 20,5% pour les garçons et à 17,7% pour les filles.⁹

⁹ Pour plus de détails, veuillez vous référer à la page 4 du portrait des statistiques ministérielles de la CSSH, à l'annexe 4.

Le taux de qualification et d'obtention de diplôme par catégorie

OBJECTIF 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2009

Écarts entre les garçons et les filles	Âge à l'entrée du secondaire (au 30 septembre)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Réseau public	12 ans et moins	56 785	65,5	75,7	80,0	75,5	84,6
	13 ans et plus	7 766	33,8	44,2	50,4	49,2	52,2
	Total	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	12 ans et moins	621	60,1	72,0	75,4	70,2	80,7
	13 ans et plus	162	34,6	45,1	51,2	46,4	58,5
	Total	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0
Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires	Groupes d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Masculin	Féminin
Réseau public	Élèves ordinaires	49 536	71,0	80,1	83,8	80,4	86,9
	Total EHDAA	15 015	31,0	44,6	51,8	50,7	53,7
	Total	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	Élèves ordinaires	506	68,4	78,9	81,8	78,5	84,5
	Total EHDAA	277	30,0	43,7	49,5	47,3	53,8
	Total	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans	
			Total	Total	Total	Maculin Féminin

Réseau public	Immigrants de première génération	5 569	59,0	70,3	74,8	71,3	78,1
	Autres	58 982	62,0	72,1	76,6	71,9	81,7
	Total	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	Immigrants de première génération	34	55,9	67,6	67,6	50,0	80,0
	Autres	749	55,0	66,6	70,8	65,4	76,9
	Total	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini pas l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2009	5 ans	6 ans	7 ans	
			Total	Total	Total	Masculin Féminin

Réseau public	Milieus défavorisés	19 414	52,7	64,6	70,3	66,0	74,9
	Autres	44 597	66,2	75,7	79,7	74,9	84,7
	Total	64 551	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	Milieus défavorisés	309	49,8	60,8	67,6	63,1	73,7
	Autres	474	58,0	70,0	72,2	65,7	78,6
	Total	783	55,0	66,7	70,6	64,9	77,0

Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire

Pour 2016-2017, 92% des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.

La proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

OBJECTIF 6 : D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

Source : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire, édition 2017 : *L'âge des élèves à l'entrée au secondaire*

Système AGIR : http://www1.education.gouv.qc.ca/DOC_ADM/agir/index.asp

		Total				Masculin				Féminin			
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réseau public	12 ans et moins	86,4	86,4	86,9	87,5	84,4	84,5	84,8	85,8	88,6	88,4	89,1	89,2
	13 ans et plus	13,6	13,6	13,1	12,5	15,6	15,5	15,2	14,2	11,4	11,6	10,9	10,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	12 ans et moins	76,5	81,9	81,6	85,2	71,5	80,7	79,5	86,1	81,4	83,3	84,0	84,3
	13 ans et plus	23,5	18,1	18,4	14,8	28,5	19,3	20,5	13,9	18,6	16,7	16,0	15,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Définition :

Parmi les élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins et ceux qui ont 13 ans ou plus.

N/A : Non applicable, puisqu'il n'y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des commissions scolaires à statut particulier

Le taux de réussite aux épreuves uniques du MESS pour juin 2017

	Science et technologie 4 ^e secondaire, épreuve écrite		Mathématique 4 ^e secondaire Culture et société, raisonnement mathématique		Mathématique 4 ^e secondaire Sciences naturelles, raisonnement mathématique		Histoire et éducation à la citoyenneté 4 ^e secondaire		Français écriture, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire		Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire programme de base, interaction orale		Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire programme de base, production écrite	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	73,9	82,9	69,9	79,6	66	69	70,2	80,4	70,7	82,2	78,1	94,2	77,9	92,2
Réseau public	74,1	83,1	68	75,9	68,2	76,8	70,5	80,8	70,3	79,8	80,4	96	77,1	92,6
Réseau provincial	76,1	86,2	68,8	77,6	71	81,4	72,5	83,9	71,9	82,9	81,4	96,6	78,1	93,7

Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les deux orientations suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte, dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- **Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire¹⁰.**
- **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour¹¹.**

¹⁰ En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

¹¹ En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

Objectif national 2030	Cohérence avec la Politique de la réussite éducative	Cible intermédiaire 2022 ¹²	Situation actuelle	Indicateur
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2	Garçons et filles : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDA et régulier : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées écart de 6,5 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1re génération : écart de 3 points	Garçons et filles : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDA et régulier : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées écart de 8,9 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1re génération : écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6% (Cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Objectif 1	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8% (Cohorte 2008 -2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S. O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier ¹³

¹² Les cibles intermédiaires pour 2022 correspondent aux cibles du plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La commission scolaire peut, après analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son plan d'engagement vers la réussite. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire à son plan d'engagement vers la réussite d'autres objectifs inscrits dans le plan stratégique du ministère, si elle juge pertinent de le faire en fonction de son contexte et de ses priorités.

¹³ Cet indicateur est global et limitatif. Les commissions scolaires peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire

ORIENTATION 1 : SOUTENIR L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS

OBJECTIF 1 : Porter à 74,5 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Cible 2022	Situation actuelle Cohorte 2009-2010	Indicateur
Porter à 74,5 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	70,6 %	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.
3,9 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 2 : Ramener à 12,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle Année 2016-2017	Indicateur
Ramener à 12,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	14,8 % des élèves ont 13 ans ou plus à l'entrée au secondaire.	La proportion des élèves de 13 ou plus, au moment de leur entrée au secondaire.
2,4 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 3 : Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

Cible 2022	Situation actuelle Cohorte 2009	Indicateur
Cible 1 : écart entre les garçons et les filles		
D'ici 2022, réduire à 9,6 points l'écart de réussite entre les garçons et les filles.	<u>Garçons et filles :</u> Écart à 12,1 points .	L'écart entre les garçons et les filles des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.
2,5 points d'écart entre la situation actuelle et la cible.		
Cible 2 : écart entre les élèves réguliers et les élèves HDAA		
D'ici 2022, réduire à 25,6 points l'écart de réussite entre les élèves réguliers et les élèves HDAA.	<u>EHDAA et élèves réguliers :</u> Écart à 32,3 points .	L'écart entre les élèves réguliers et les élèves HDAA des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.
6,7 points d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 3 : Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.		
Cible 2022	Situation actuelle Cohorte 2009	Indicateur
Cible 3 : écart entre les écoles défavorisées et les autres écoles		
D'ici 2022, réduire à 3,6 points l'écart de réussite entre les écoles défavorisées et les autres écoles.	<u>Écoles défavorisées:</u> Écart à 4,6 points .	L'écart entre les écoles défavorisées et les autres écoles des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.
1 point d'écart entre la situation actuelle et la cible.		
Cible 4 : écart entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves		
D'ici 2022, réduire à 2,2 points l'écart de réussite entre les élèves immigrants de 1 ^{re} génération et les autres élèves.	<u>Immigrants :</u> Écart à 3,2 points .	L'écart entre les élèves immigrants de 1 ^{re} génération et les autres élèves des taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.
1 point d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

ORIENTATION 2: DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE

OBJECTIF 1 : Augmenter à 75 % la proportion d'élèves maîtrisant la lecture avant l'âge de 8 ans.		
Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, 75 % des élèves auront obtenu 75 % et plus au résultat final au bulletin.	69 % des élèves ont obtenu 75 % et plus au résultat final au bulletin.	La proportion des élèves ayant 75% et plus au résultat final au bulletin.
6 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		
OBJECTIF 2 : Réduire les écarts en lecture entre la 6 ^e année du primaire et la 2 ^e secondaire.		
Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, réduire à 6 points l'écart de réussite en lecture entre la 6 ^e année du primaire et la 2 ^e secondaire.	<u>Taux de réussite :</u> Écart à 9 points .	L'écart de réussite des résultats finaux au bulletin en lecture de la 6 ^e année du primaire et ceux de la 2 ^e secondaire.
3 points d'écart entre la situation actuelle et la cible.		
D'ici 2022, réduire à 15 points l'écart de maîtrise des résultats finaux au bulletin en lecture entre la 6 ^e année du primaire et la 2 ^e secondaire.	<u>Taux de maîtrise :</u> Écart à 19 points .	L'écart de maîtrise des résultats finaux au bulletin en lecture de la 6 ^e année du primaire et ceux de la 2 ^e secondaire.
4 points d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 3 : Porter à 93 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 93 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	92 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.
1 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 4 : Porter à 87 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2^e secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 87 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2 ^e secondaire.	83,7 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2 ^e secondaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 2 ^e secondaire.
3,3 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 5 : Porter à 82 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5^e secondaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 82 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 ^e secondaire.	78,4 % des élèves ont réussi l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 ^e secondaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 ^e secondaire.
3,6 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 6 : Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
D'ici 2022, porter à 194 le nombre d'élèves inscrits en alphabétisation.	169 élèves sont inscrits en alphabétisation.	Nombre d'élèves inscrits en alphabétisation (FGA).
D'ici 2022, porter à 69 % le taux de réussite des élèves en alphabétisation.	64 % des élèves ont réussi.	Taux de réussite des élèves en alphabétisation (FGA).
25 élèves d'écart entre la situation actuelle et la cible.		
5 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

ORIENTATION 3: OFFRIR À NOS USAGERS DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

OBJECTIF 1 : Augmenter le nombre d'écoles ayant implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! ».

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
15 écoles primaires ont implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! »	8 écoles primaires ont implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! »	Nombre d'écoles ayant implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! »
7 écoles d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

OBJECTIF 2 : Faire en sorte que 45 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

Cible 2022	Situation actuelle 2016-2017	Indicateur
Faire en sorte que 45 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	25,43 % des bâtiments du parc immobilier sont dans un état satisfaisant.	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier
19,57 % d'écart entre la situation actuelle et la cible.		

Déclaration des objectifs de la CSSH – niveau et qualité des services offerts

La Commission scolaire

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est établie sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains. Elle dessert une clientèle de près de 17 000 élèves, au secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

La gouvernance

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est un gouvernement de proximité. Elle est dirigée par le conseil des commissaires. Ce dernier est composé de 12 commissaires élus par la population et de 4 commissaires élus par le comité de parents. Leur mandat est de :

- s'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres ;
- veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire ;
- s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire ;
- d'exécuter tout mandat que leur confie le conseil des commissaires, sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

Cette gouvernance s'appuie sur les fondements suivants :

- placer l'élève au cœur des décisions ;
- agir tôt dans l'accompagnement de l'élève et de ses parents, notamment lors des transitions ;
- développer et consolider les partenariats avec la communauté dans un esprit d'ouverture.

La mission de la commission scolaire

Telle que définie dans la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire a pour mission de :

- organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence ;
- s'assurer de leur qualité ;

- veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;
- promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire ;
- contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

La vision de la commission scolaire

La Commission scolaire a comme vision :

- le développement du **plein potentiel** de chacun des élèves ;
- par l'**engagement** de tous les intervenants ;
- et la **collaboration** d'une communauté qui valorise l'éducation.

Les valeurs de la commission scolaire

Dans la poursuite de sa mission et l'accomplissement de sa vision, la Commission scolaire reconnaît certaines valeurs guidant son action et celle de ses intervenants :

- **L'ouverture**

Fondée sur la reconnaissance de la dignité, l'ouverture permet d'être attentif aux besoins, aux particularités et à la contribution de chaque personne et de chaque milieu, notamment dans un contexte de diversité et d'inclusion.

- **L'engagement**

L'engagement naît de la conviction que notre contribution personnelle et collective fait une différence. Cet engagement est nourri par le sentiment d'appartenance et le goût du dépassement.

- **La confiance**

La confiance mutuelle entre l'élève, ses parents et le personnel de la commission scolaire est le fondement d'un climat propice à l'apprentissage, au bien-être et à l'engagement personnel et collectif.

- **La volonté**

Dans une culture d'amélioration continue, la volonté est de poser les gestes opportuns et responsables permettant de donner un service optimal.

Les services offerts

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout et l'éducation préscolaire 4 ans sont disponibles dans certains milieux. L'éducation préscolaire 5 ans existe dans tous les secteurs du territoire de la Commission scolaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves qui résident sur le territoire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (MRC d'Acton et MRC des Maskoutains) ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. La Commission scolaire est soucieuse de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques. De même, des services en adaptation scolaire et en francisation y sont disponibles. Afin de favoriser l'accès à ses services d'enseignement, la Commission scolaire met à la disposition de ses élèves certains autres services tels le service de garde, la surveillance et l'animation pendant la période des dîners, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes

Le Centre de formation des Maskoutains dispense, tant à Saint-Hyacinthe qu'à Acton Vale, des services personnalisés visant à accompagner les personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel.

La formation professionnelle

L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe offre plus de 30 programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier.

Les services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation spirituelle et engagement communautaire;
- animation sur les plans sportif, culturel et social;
- éducation aux droits et aux responsabilités;
- éducation spécialisée;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- psychoéducation;

- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

Les services à la communauté

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe dispense aussi les services suivants :

- francisation des adultes allophones;
- aide au retour aux études;
- reconnaissance des acquis professionnels;
- formation sur mesure en entreprise et programmes de certification;
- éducation populaire (menuiserie, langues, etc.).

Engagements

Engagements généraux de la commission scolaire

Afin d'assurer la qualité des services qu'elle dispense, notamment en ce qui a trait aux relations avec ses usagers, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'engage à ce que le personnel de ses établissements et de ses services centralisés :

- fasse preuve de courtoisie, de compétence et de transparence;
- facilite l'accès à tous ses services;
- dispense ses services de manière équitable;
- respecte la confidentialité;
- communique dans un langage clair et concis;
- informe des délais de service ou de traitement lorsque cela est possible;
- assure le caractère personnalisé des services.

Engagements spécifiques

Vous communiquez avec un établissement ou un service?

La Commission scolaire s'engage à :

- accuser réception ou vous répondre dans un délai de deux jours ouvrables, dans le cas des services offerts au siège social;
- vous informer quant à la date de retour d'un membre du personnel en cas d'absence de ce dernier;
- rediriger votre appel vers la personne appropriée, le cas échéant;
- traiter votre demande dans les meilleurs délais.

Vous avez besoin d'un document?

La Commission scolaire s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Internet les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès à l'information en conformité avec la loi.

Vous avez une insatisfaction ou êtes en désaccord avec une décision?

1. Communiquez avec l'intervenant concerné pour discuter de la situation problématique.
2. Si le problème n'a pu être résolu après discussion avec l'intervenant, communiquez alors avec la direction de l'école ou du service concerné.
3. Dans le cas où le désaccord persiste, vous serez dirigé vers la personne responsable du traitement des plaintes à la Commission scolaire, au 450 773 8401, poste 6598. Votre plainte sera traitée en conformité avec le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.
4. Si, au terme de toutes les démarches prévues dans ce *Règlement*, vous croyez ne pas avoir été traité équitablement ou si la décision rendue vous semble injuste, il est possible d'entrer en contact avec le protecteur de l'élève, au 1 855 350-3162.

Coordonnées et heures d'ouverture

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

2255, avenue Sainte-Anne

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Téléphone : 450 773-8401

ou 1 877 773-8401

Télécopieur : 450 773-3262

information@cssh.qc.ca

www.cssh.qc.ca

Lundi au vendredi

de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h 30

Signataires du plan d'engagement vers la réussite

Richard Flibotte
Président
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Caroline Dupré
Directrice générale
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Date

Seuls la présidente ou le président ainsi que la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire sont imputables du plan d'engagement vers la réussite. Par conséquent, ils doivent le cosigner. Nous suggérons de faire signer tous les commissaires pour démontrer à la population la volonté de tous de collaborer à la réussite des élèves, jeunes et adultes

Jacques Favreau
Commissaire de la circonscription 1

Jean-François Messier
Commissaire de la circonscription 2

Martin Nichols
Commissaire de la circonscription 3

Pierre Noël
Commissaire de la circonscription 4

Daniel Rondeau
Commissaire de la circonscription 5

Eric Devost
Commissaire de la circonscription 6

Sylvie Donais
Commissaire de la circonscription 7

Sylvie Bilodeau
Commissaire de la circonscription 8

Steve Croteau
Commissaire de la circonscription 9

France Martin
Commissaire de la circonscription 10

Élyse Simard
Commissaire de la circonscription 11

Lucie Laperrière
Commissaire représentant les parents
(primaire)

Simon Labbé
Commissaire représentant les parents
(secondaire)

Marie-Josée Continelli
Commissaire représentant les parents
(EHDAA)

Annick Corbeil
Commissaire représentant les parents
(autre)

Annexe 1

***Indices de défavorisation
2016-2017***

Indices de défavorisation - 2016-2017

862000 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
862040	École René-Saint-Pierre	13,76	6	14,64	8	57
862103	École Saint-Hugues - Saint-Marcel	5,40	1	10,41	5	138
862104	École Notre-Dame-de-la-Paix	1,56	1	9,40	5	101
862105	École au Cœur-des-Monts	7,90	3	19,21	9	416
862107	École Saint-Charles-Garnier	16,53	7	15,55	8	298
862109	École Plein-Soleil	1,73	1	10,19	5	147
862110	École de la Rocade	7,92	3	15,40	8	215
862111	École Saint-Nazaire	4,14	1	15,94	8	53
862112	École Saint-Pierre	7,18	2	8,56	4	140
862113	École Roméo-Forbes	10,49	4	13,95	7	288
862114	École des Passereaux	16,40	7	16,15	8	193
862115	École Henri-Bachand	11,58	5	12,96	7	255
862116	École de la Croisée	8,32	3	16,75	8	117
862140	École Roger-LaBrèque	14,72	6	22,14	10	208
862141	École Saint-André	14,51	6	22,01	10	241
862142	École des Moissons	4,22	1	16,00	8	123
862143	École Notre-Dame	14,77	6	22,17	10	63
862144	École Saint-Jean-Baptiste	25,68	9	29,46	10	174
862146	École Saint-Joseph - Spénard	6,50	2	11,72	6	315
862201	École La Présentation	0,11	1	0,14	1	208
862202	École Assomption	7,15	2	7,33	3	328
862203	École Bois-Joli - Sacré-Cœur	14,32	6	12,78	7	659
862205	École aux Quatre-Vents	8,91	3	9,34	5	245
862206	École Douville	9,45	4	9,49	5	374
862207	École Lafontaine	35,31	9	29,14	10	143
862208	École Larocque	31,94	9	22,01	10	82
862212	École Sainte-Rosalie	5,54	1	12,91	7	376
862215	École Saint-Damase	8,87	3	12,01	6	156
862216	École Saint-Sacrement	20,50	8	20,59	9	220
862217	École Saint-Thomas-d'Aquin	6,65	2	9,58	5	267

862000 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe Écoles secondaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
862002	École secondaire Casavant	10,82	3	12,58	6	683
862004	École secondaire Fadette	9,39	2	11,15	5	720
862005	Polyvalente Hyacinthe-Delorme	11,28	4	13,38	6	1947
862030	École Raymond	14,92	7	17,04	9	131
862040	École René-Saint-Pierre	16,49	7	16,85	9	126
862052	Polyvalente Robert-Quimet	14,67	7	21,89	10	680

Source : MEES, GIR, DGSEG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production avril 2017).

Note : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.
Les écoles institutionnelles avec entente MEES-MSSS ne sont pas diffusées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre.
Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Littoral, cri, Kativik), de même que pour les établissements d'enseignement privés et les écoles gouvernementales.

Annexe 2

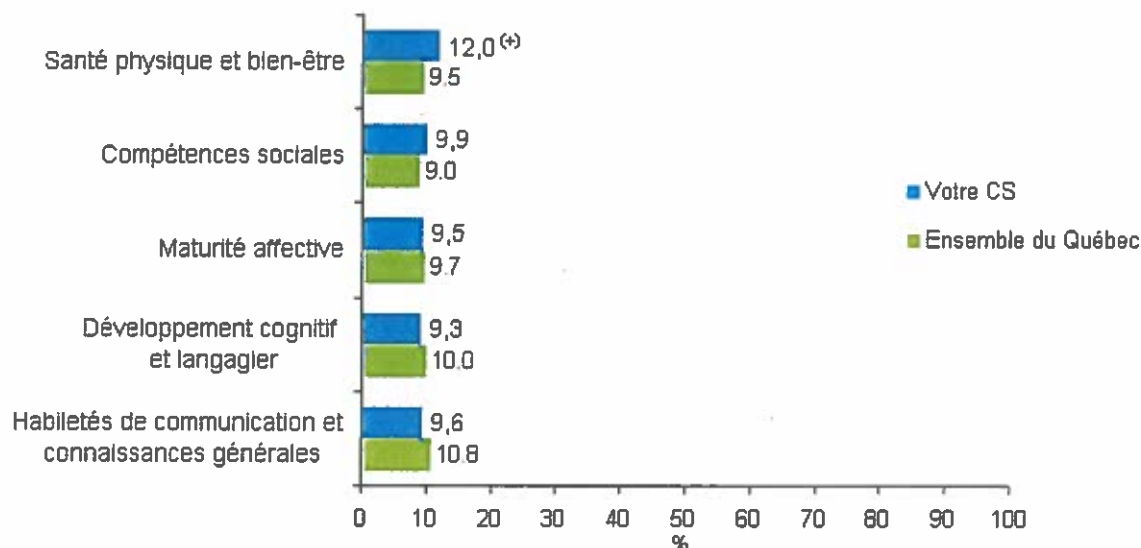
***La vulnérabilité au Québec et dans
votre commission scolaire***

La vulnérabilité au Québec et dans votre commission scolaire

La proportion d'enfants dits vulnérables est établie en fonction d'une population de référence, soit l'ensemble des enfants à la maternelle au Québec en 2011-2012. Ainsi, un enfant est considéré comme vulnérable lorsque son score pour un domaine de développement est égal ou inférieur au score correspondant au 10^e centile de la distribution de l'ensemble des enfants à la maternelle du Québec pour ce domaine.

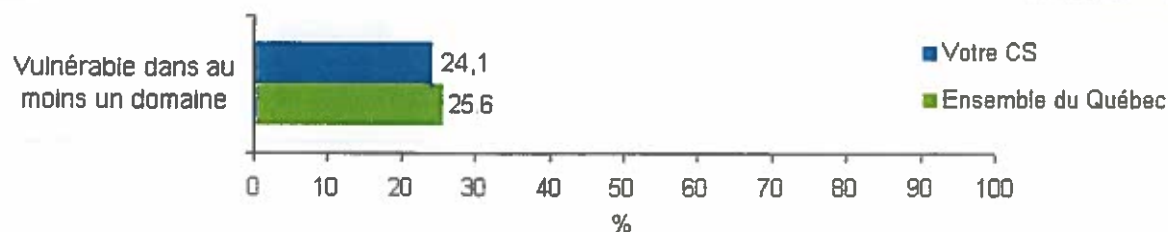
La figure qui suit présente, pour chacun des cinq domaines de développement, la proportion d'enfants à la maternelle considérés comme vulnérables en 2012 dans votre commission scolaire et au Québec.

Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables selon les cinq domaines de développement, 2012
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et Québec



La combinaison des cinq indicateurs de vulnérabilité permet de créer une mesure composite de la vulnérabilité : on considère un enfant comme vulnérable dans au moins un domaine de développement lorsque son score se situe dans le décile inférieur des valeurs québécoises pour au moins un des cinq domaines de développement. Cette mesure permet donc de tenir compte du caractère multidimensionnel de la vulnérabilité des enfants de maternelle. Dans votre commission scolaire, la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement est de 24,1 %. Au Québec, cette proportion s'établit à près de 26 %.

Proportion d'enfants à la maternelle vulnérables dans au moins un domaine, 2012
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et Québec



Annexe 3

Indicateurs de l'état des immeubles

ANNEXE VII

INDICE D'ÉTAT GOUVERNEMENTAL D'UNE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE (Immeuble, ouvrage de génie civil ou équipement)

INDICE	ÉTAT	DESCRIPTION
A	Très bon	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement, assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
B	Bon	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
C	Satisfaisant	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation des risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé.
SEUIL D'ÉTAT		Point de démarcation entre une infrastructure dont l'état est jugé satisfaisant et une autre dont l'état est jugé insatisfaisant, soit ce qui est en mauvais ou en très mauvais état. C'est aussi le point de démarcation entre une infrastructure ayant généralement un déficit de maintien d'actifs et une autre qui n'en a pas.
D	Mauvais	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation des risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure devrait être envisagé.
E	Très mauvais	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de défectuosité. L'immeuble, l'ouvrage de génie civil ou, le cas échéant, l'équipement nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation des risques sont en place. L'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé. Un rétablissement dans un état au moins satisfaisant, un remplacement ou une mise hors service de l'infrastructure s'impose.

ANNEXE VIII

EXEMPLE DE RÉPARTITION DE L'INDICE D'ÉTAT (ABC, D, E)

EXEMPLE

TABLE DE CONCORDANCE POUR LES IMMEUBLES D'UN ORGANISME XYZ

INDICE DE VÉTUSTÉ	INDICE D'ÉTAT GOUVERNEMENTAL
Inférieur à 5 %	A
5,1 % à 10 %	B
10,1 % à 15 %	C
15,1 % à 30 %	D
30,1 % et plus	E

Lorsque la table de concordance a été déterminée, vous devez inscrire la répartition en pourcentage des infrastructures qui ont un indice A, B ou C, un indice D et un indice E. Pour établir les pourcentages, vous devez utiliser la base de pondération (valeur de remplacement, dimension ou quantité) la plus pertinente selon le type d'infrastructure.

À titre d'exemple, en utilisant la table de concordance ci-dessus, voici la répartition des indices d'état en fonction de la valeur de remplacement pour un ensemble de six immeubles :

NUMÉRO D'IMMEUBLE	VALEUR DE REMPLACEMENT (M\$)	INDICE DE VÉTUSTÉ DE L'IMMEUBLE	INDICE D'ÉTAT (ABC, D, E) DE L'IMMEUBLE	POURCENTAGE EN FONCTION DE LA VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE (note 1)
1	50	8 %	B	6 %
2	100	12 %	C	11 %
3	300	40 %	E	33 %
4	20	25 %	D	2 %
5	35	6 %	B	4 %
6	400	3 %	A	44 %
Total	905			

Note 1 : (valeur de remplacement de l'immeuble / valeur de remplacement totale des six immeubles) x 100

Aux fins de l'exemple, le résultat à inscrire dans la colonne Indice d'état (ABC, D, E) serait : **65/2/33**, soit (6 % + 11 % + 4 % + 44 %) / 2 % / 33 %.

Annexe 4

Portrait des statistiques ministérielles

**LA CONVENTION DE PARTENARIAT
MEES - COMMISSION SCOLAIRE:
OUTIL D'UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE**

PORTRAIT DES STATISTIQUES MINISTÉRIELLES

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Date de mise à jour
Octobre 2017

Liste des tableaux

Tableau 1

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, (obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification)

- 1- Diplomation et qualifications réunis selon le secteur
- 2- Diplomation et qualifications séparés

Tableau 2 A

Nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes

Tableau 2 B

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortants, inscrits en formation générale des jeunes

Tableau 3 A

Taux de réussite en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Tableau 3 B

Moyenne des notes en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Tableau 4

Nombre de nouveaux inscrits à temps plein, en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans

Nombre d'élèves qui s'inscrivent pour la première fois, depuis 1990-1991, dans un programme de formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans.

- 1- Seuls les élèves inscrits à temps plein dans un programme sont considérés.
- 2- Jusqu'en 2007-2008, les nouveaux inscrits dans un programme menant à une AFP (attestation de formation professionnelle) sont considérés.

Tableau 5

Enseignement primaire: quelques caractéristiques des élèves

Tableau 6

Enseignement secondaire, formation générale des jeunes: quelques caractéristiques des élèves

Tableau 7

Enseignement secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, compilation spéciale, juillet 2017.

LES INDICATEURS

TABEAU 1

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, (obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification)

	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS) Montérégie				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
Année de la première inscription en sec. 1	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Diplômés ou qualifiés jusqu'en :	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
1- Diplomation et qualifications réunis selon le secteur																
Sexes réunis, total	69,1	69,8	71,9	70,6	71,6	73,2	73,4	74,6	71,9	73,8	74,9	76,5	75,8	77,7	78,8	80,1
Formation générale des jeunes	60,1	58,9	60,1	59,6	64,4	65,3	65,2	66,7	64,3	65,8	66,3	68,2	69,3	70,8	71,5	73,1
Formation générale des adultes	5,8	7,6	7,9	6,3	5,4	6,1	6,3	5,8	5,5	5,9	6,2	6,0	4,7	5,1	5,3	5,1
Formation professionnelle	3,3	3,3	3,9	4,7	1,8	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,4	2,4	1,8	1,8	2,0	2,0
Sexe masculin, total	61,8	64,3	69,1	64,9	65,2	66,8	67,1	69,0	66,4	68,1	69,6	71,9	70,6	72,5	73,8	75,8
Formation générale des jeunes	51,1	51,6	57,6	54,4	57,4	58,3	58,6	60,2	58,1	59,3	60,3	62,8	63,3	64,7	65,7	68,0
Formation générale des adultes	5,8	7,9	5,9	3,9	5,3	6,1	5,8	5,6	5,4	5,8	5,8	5,7	4,8	5,2	5,1	4,9
Formation professionnelle	4,9	4,7	5,6	6,6	2,5	2,4	2,7	3,1	2,9	3,0	3,5	3,4	2,5	2,6	3,0	2,9
Sexe féminin, total	76,9	76,2	75,0	77,0	78,3	79,6	80,1	80,3	77,8	79,8	80,6	81,4	81,2	83,0	83,9	84,4
Formation générale des jeunes	69,6	67,3	62,8	65,4	71,8	72,4	72,3	73,3	71,0	72,5	72,8	73,9	75,5	77,0	77,3	78,2
Formation générale des adultes	5,7	7,3	10,2	8,9	5,5	6,0	6,8	6,0	5,5	6,1	6,6	6,3	4,7	5,0	5,5	5,2
Formation professionnelle	1,6	1,6	2,0	2,7	1,0	1,1	1,0	1,0	1,2	1,2	1,3	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0

2- Diplomation et qualifications séparés

Sexes réunis, total	69,1	69,8	71,9	70,6	71,6	73,2	73,4	74,6	71,9	73,8	74,9	76,5	75,8	77,7	78,8	80,1
Diplomation	61,8	58,4	61,8	57,8	66,5	67,3	67,6	68,8	66,9	68,7	69,8	71,4	71,7	73,6	74,7	76,0
Qualifications	7,3	11,4	10,1	12,8	5,1	5,8	5,8	5,7	5,0	5,0	5,1	5,2	4,1	4,1	4,1	4,1
Sexe masculin, total	61,8	64,3	69,1	64,9	65,2	66,8	67,1	69,0	66,4	68,1	69,6	71,9	70,6	72,5	73,8	75,8
Diplomation	52,6	51,9	57,8	50,0	58,6	59,3	59,7	61,6	59,9	61,6	62,8	65,2	65,2	67,2	68,3	70,4
Qualifications	9,2	12,4	11,2	14,9	6,5	7,5	7,5	7,3	6,5	6,5	6,8	6,7	5,4	5,3	5,5	5,4
Sexe féminin, total	76,9	76,2	75,0	77,0	78,3	79,6	80,1	80,3	77,8	79,8	80,6	81,4	81,2	83,0	83,9	84,4
Diplomation	71,7	65,9	66,1	66,5	74,8	75,5	76,0	76,3	74,4	76,3	77,2	77,9	78,5	80,3	81,3	81,7
Qualifications	5,2	10,3	8,9	10,5	3,5	4,1	4,1	4,0	3,4	3,5	3,3	3,5	2,7	2,8	2,6	2,8

Note :

Parmi les élèves inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée, proportion de ceux qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, ASP, AEP) ou une première qualification (ADC, CFER, ISPJ, AFP, AFPT, CEES, CFISA, CFMS, CFPT):

- a) après une période de 7 ans, en formation générale des jeunes (FGJ) (sans égard à l'âge);
- b) avant l'âge de 20 ans, en formation professionnelle ou en formation générale des adultes

Le diplôme ou la qualification peut être obtenu dans la même commission scolaire ou ailleurs dans le réseau scolaire québécois.

Le diplôme ou la qualification est attribué à la commission scolaire d'entrée au secondaire, tout comme la non diplomation ou la non qualification.

Dans les cas où un élève obtient à la fois une qualification et un diplôme durant la même année, le diplôme est retenu.

1- Diplomation et qualifications réunies selon le secteur

Il s'agit du secteur où le diplôme ou la qualification est obtenu.

2- Diplomation et qualifications séparées

Les diplômes et les qualifications sont réparties comme il est mentionné plus haut.

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, *Diplomation et qualification par commission scolaire, édition 2017*.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 2 A

Nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes

Année d'inscription	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS) Montérégie				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Sexes réunis, total	158	144	114	129	1 774	1 638	1 508	1 338	10 739	10 073	8 767	8 089	12 258	11 189	9 993	9 209
Premier cycle du secondaire	26	24	20	29	290	313	270	260	2 168	2 188	2 005	1 834	2 785	2 575	2 504	2 261
Secondaire 3	51	47	36	34	621	514	473	381	3 309	2 985	2 562	2 323	3 615	3 218	2 817	2 551
Secondaire 4	41	44	29	30	427	408	384	347	2 550	2 450	2 075	1 973	2 853	2 708	2 315	2 218
Secondaire 5	40	29	29	36	436	403	381	350	2 712	2 450	2 125	1 959	3 005	2 688	2 357	2 179
Sexe masculin, total	93	85	77	71	1 093	1 019	929	801	6 481	6 095	5 321	4 974	7 220	6 682	6 005	5 594
Premier cycle du secondaire	10	15	13	14	159	184	157	160	1 285	1 261	1 186	1 072	1 571	1 470	1 470	1 307
Secondaire 3	34	31	24	17	408	343	292	234	2 093	1 914	1 604	1 513	2 246	2 038	1 744	1 632
Secondaire 4	28	24	17	17	261	253	248	202	1 552	1 512	1 309	1 238	1 701	1 642	1 444	1 383
Secondaire 5	21	15	23	23	265	239	232	205	1 551	1 408	1 222	1 151	1 702	1 532	1 347	1 272
Sexe féminin, total	65	59	37	58	681	619	579	537	4 258	3 978	3 446	3 115	5 038	4 507	3 988	3 615
Premier cycle du secondaire	16	9	7	15	131	129	113	100	883	927	819	762	1 214	1 105	1 034	954
Secondaire 3	17	16	12	17	213	171	181	147	1 216	1 071	958	810	1 369	1 180	1 073	919
Secondaire 4	13	20	12	13	166	155	136	145	998	938	766	735	1 152	1 066	871	835
Secondaire 5	19	14	6	13	171	164	149	145	1 161	1 042	903	808	1 303	1 156	1 010	907

TABLEAU 2 B

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortants, inscrits en formation générale des jeunes

Année d'inscription	2011-2012				2011-2012				2011-2012				2011-2012			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Sexes réunis	24,3	20,7	17,5	19,2	17,1	16,5	15,4	14,1	18,4	17,8	16,2	15,5	16,2	15,3	14,1	13,5
Sexe masculin	29,0	23,5	21,3	20,5	21,8	21,1	19,3	17,4	22,7	21,9	19,8	19,2	19,8	18,8	17,4	16,8
Sexe féminin	19,8	17,8	12,8	17,7	12,7	12,1	11,6	11,0	14,3	13,9	12,6	11,9	12,9	11,9	11,0	10,4

Note :

Tableau 2 A

Parmi les élèves inscrits, sans diplôme, en FGJ, au 30 septembre d'une année donnée, nombre de ceux qui:

- n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;
- et ne sont pas inscrits, nulle part au Québec, durant l'année suivante.

Tableau 2 B

Parmi les élèves sortants, inscrits en FGJ au 30 septembre d'une année donnée, part de ceux qui sont des sortants sans diplôme ni qualification (voir critères a et b).

Les élèves sortants sont constitués des élèves diplômés ou qualifiés durant l'année et des sortants sans diplôme ni qualification.

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, **Indicateurs nationaux, novembre 2016**.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 3 A

Taux de réussite en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Année de l'épreuve	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS)				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Sexes réunis	80,3	73,3	79,8	78,4	79,3	73,3	78,0	80,0	79,6	74,5	78,6	80,6	82,8	78,3	82,0	83,7
Sexe masculin	73,3	67,2	73,2	69,2	72,4	65,6	70,7	73,7	73,1	67,0	71,3	74,4	77,1	71,7	75,8	78,4
Sexe féminin	86,8	78,7	85,9	86,4	84,9	79,9	84,0	85,5	85,1	81,0	84,8	86,0	87,6	84,1	87,4	88,3

TABLEAU 3 B

Moyenne des notes en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Année de l'épreuve	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS)				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Sexes réunis	70,3	67,2	71,1	69,2	70,2	67,5	70,0	70,5	70,4	68,0	70,2	70,7	72,1	69,8	71,9	72,3
Sexe masculin	67,8	65,6	67,9	65,1	67,1	64,5	66,8	67,3	67,2	64,8	66,8	67,6	69,0	66,7	68,7	69,4
Sexe féminin	72,8	68,6	74,0	72,8	72,7	70,0	72,8	73,3	73,2	70,8	73,1	73,4	74,8	72,5	74,7	74,9

Notes :

Tableau 3 A

Taux de réussite en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Parmi les élèves qui se présentent à l'épreuve de français, 5^e secondaire, volet écriture, proportion de ceux qui réussissent (ils obtiennent la note de passage, soit 60 %).

Tableau 3 B

Moyenne des notes en français, 5^e secondaire, volet écriture, épreuve de juin

Parmi les élèves qui se présentent à l'épreuve de français, 5^e secondaire, volet écriture, moyenne des notes obtenues.

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, **Résultats aux épreuves uniques de juin**.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 4

Nombre de nouveaux inscrits à temps plein, en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans

	CS de Saint-Hyacinthe					Réseau public (72 CS)				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015 Révisé	2015-2016	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015 Révisé	2015-2016
Sexes réunis	466	455	436	427	411	13 304	12 394	12 051	11 665	10 997
16 ans et moins	18	19	14	17	17	554	513	579	611	613
17 ans	180	178	162	170	148	4 657	4 378	4 236	3 991	3 657
18 ans	167	147	148	142	150	4 564	4 204	4 072	3 983	3 823
19 ans	101	111	112	98	96	3 529	3 299	3 164	3 080	2 904
Aucun dip. ni qualif.	179	178	168	173	164	5 367	5 131	5 186	5 088	4 933
Déjà dip. ou qualif.	287	277	268	254	247	7 937	7 263	6 865	6 577	6 064
En continuité	331	395	380	383	361	9 467	10 742	10 382	10 028	9 364
Après interruption	135	60	56	44	50	3 837	1 652	1 669	1 637	1 633
Sexe masculin	320	337	309	294	289	8 520	8 099	7 943	7 651	7 276
16 ans et moins	16	18	10	16	13	410	407	457	467	473
17 ans	129	145	122	136	116	3 156	3 141	2 918	2 833	2 670
18 ans	109	98	99	86	99	2 841	2 636	2 659	2 568	2 450
19 ans	66	76	78	56	61	2 113	1 915	1 909	1 783	1 683
Aucun dip. ni qualif.	130	133	124	128	125	3 673	3 601	3 610	3 544	3 385
Déjà dip. ou qualif.	190	204	185	166	164	4 847	4 498	4 333	4 107	3 891
En continuité	233	290	262	266	252	6 214	7 025	6 827	6 606	6 266
Après interruption	87	47	47	28	37	2 306	1 074	1 116	1 045	1 010
Sexe féminin	146	118	127	133	122	4 784	4 295	4 108	4 014	3 721
16 ans et moins	2	1	4	1	4	144	106	122	144	140
17 ans	51	33	40	34	32	1 501	1 237	1 318	1 158	987
18 ans	58	49	49	56	51	1 723	1 568	1 413	1 415	1 373
19 ans	35	35	34	42	35	1 416	1 384	1 255	1 297	1 221
Aucun dip. ni qualif.	49	45	44	45	39	1 694	1 530	1 576	1 544	1 548
Déjà dip. ou qualif.	97	73	83	88	83	3 090	2 765	2 532	2 470	2 173
En continuité	98	105	118	117	109	3 253	3 717	3 555	3 422	3 098
Après interruption	48	13	9	16	13	1 531	578	553	592	623

Source: MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, compilation spéciale, données au 26 janvier 2017.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 5

Enseignement primaire: quelques caractéristiques des élèves

Année d'inscription	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS) Montérégie				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016 Provisoire	2016-2017 Provisoire	2013-2014	2014-2015	2015-2016 Provisoire	2016-2017 Provisoire	2013-2014	2014-2015	2015-2016 Provisoire	2016-2017 Provisoire	2013-2014	2014-2015	2015-2016 Provisoire	2016-2017 Provisoire
Total des élèves inscrits¹	6 039	6 227	6 375	6 601	87 893	90 487	93 272	96 058	449 352	463 096	476 808	491 522	483 156	497 268	511 174	526 164
Proportion des élèves nés à l'étranger	4,2	4,3	4,8	5,1	6,2	6,2	6,2	6,4	8,8	8,8	8,6	8,8	9,0	9,0	8,8	8,9
Proportion des élèves identifiés HDAA	30,7	30,8	29,2	26,4	18,5	18,4	18,4	18,5	19,8	20,1	19,6	19,6	19,0	19,3	18,9	19,0
Proportion des élèves HDAA qui fréquentent une classe ordinaire	86,2	86,9	88,0	87,9	81,0	81,8	82,6	82,8	84,0	84,5	84,5	84,9	82,9	83,5	83,5	84,0
Proportion des élèves qui fréquentent une école défavorisée (IMSE) ²	38,5	39,0	39,5	39,4	22,6	22,3	23,1	23,5	30,0	30,1	30,0	30,1				
Nombre d'écoles de milieux défavorisés (IMSE)	15	15	15	15	101	102	103	104	714	718	724	725				

Notes :

¹ Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre

² Proportion des élèves inscrits dans une école de rang décile IMSE 8, 9 ou 10.

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, données officielles du bilan 5 pour les années 2013-2014 et 2014-2015; données provisoires du bilan 2 pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 6

Enseignement secondaire, formation générale des jeunes: quelques caractéristiques des élèves

Année d'inscription	CS de Saint-Hyacinthe				Région administrative (somme CS) Montérégie				Réseau public (72 CS)				Ensemble du Québec			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 Provisoire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 Provisoire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 Provisoire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 Provisoire
Total des élèves inscrits¹	4 136	4 146	4 211	4 287	58 540	57 697	57 745	58 647	318 132	312 701	311 505	313 418	403 890	397 145	395 421	397 185
Proportion des élèves qui entrent en retard ²	23,5	18,1	18,4	14,8	12,4	12,7	11,8	11,6	13,6	13,6	13,1	12,5	11,7	11,8	11,4	11,0
Proportion des élèves nés à l'étranger	5,3	6,2	6,5	6,7	8,0	8,6	8,9	9,4	10,5	11,0	11,2	11,7	10,7	11,2	11,5	11,9
Proportion des élèves identifiés HDAA	35,9	33,9	35,2	33,3	27,1	27,9	29,1	29,5	27,5	28,7	29,5	29,9	23,4	25,0	26,0	26,6
Proportion des élèves HDAA qui fréquentent une classe ordinaire	42,8	44,1	52,3	50,8	54,2	56,7	60,6	62,1	57,6	60,3	63,0	64,9	58,5	61,8	64,6	66,6
Proportion des élèves inscrits au privé ³	22,0	21,0	19,1	18,5	23,1	23,0	22,7	22,3					21,1	21,1	21,2	21,1
Proportion des élèves qui fréquentent une école défavorisée (IMSE) ⁴	2,1	23,7	22,5	21,9	76,6	21,2	19,8	19,4	29,8	29,8	29,7	29,8				
Nombre d'écoles de milieux défavorisés (IMSE)	2	3	3	3	21	20	20	19	219	215	217	211				

Notes :

¹ Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre

² Proportion des nouveaux inscrits en première année du secondaire âgés de 13 ans et plus.

³ Proportion des élèves qui demeurent sur le territoire de la CS, mais qui fréquentent un établissement privé.

⁴ Proportion des élèves inscrits dans une école de rang décile IMSE 8, 9 ou 10.

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, système Charlemagne, données officielles au bilan 5 pour les années 2013-2014 à 2015-2016; données provisoires du bilan 2 pour 2016-2017.

LES INDICATEURS (suite)

TABLEAU 7

Enseignement secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes

Lecture des données en date du 26 janvier 2017

	CS de Saint-Hyacinthe				Réseau public (72 CS)			
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Effectif en FP	2 635	2 622	2 704	2 605	119 489	123 361	125 298	125 029
19 ans et moins	928	856	828	829	27 523	26 622	25 412	24 401
20 ans et plus	1 707	1 766	1 876	1 776	91 966	96 739	99 886	100 628
Inscriptions en FP	2 841	2 852	2 925	2 814	131 038	136 676	139 923	139 991
19 ans et moins	984	919	896	888	30 310	29 391	28 332	27 198
20 ans et plus	1 857	1 933	2 029	1 926	100 728	107 285	111 591	112 793
Effectif en FGA	1 771	1 821	1 706	1 705	192 871	190 234	182 758	180 752
19 ans et moins	686	686	666	640	51 020	49 338	46 186	42 718
20 ans et plus	1 085	1 135	1 040	1 065	141 851	140 896	136 572	138 034
Inscriptions en FGA	2 457	2 592	2 406	2 445	263 384	261 112	250 278	245 691
19 ans et moins	1 002	1 079	1 040	1 010	79 494	77 199	72 379	66 541
20 ans et plus	1 455	1 513	1 366	1 435	183 890	183 913	177 899	179 150

Notes :

Effectif : nombre de personnes uniques, peu importe le nombre d'inscriptions durant l'année.

Inscriptions : nombre d'inscriptions dans une année (une seule par programme en FP et une seule par service en FGA).

Âge : l'âge au 30 septembre.

Source : MEES, TSE, DSGEG, DIS, système Charlemagne, données au 26 janvier 2017.